



## **COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - RAPPORT EXPLICATIF**

Au vu de l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2024 du budget principal de la Ville et de ses budgets annexes.



# 1. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS, VUE GENERALE ET RESULTATS DE CLOTURE

## QUE RETENIR DE CET EXERCICE 2024 ?

Pour la deuxième année consécutive, sous l'effet notamment de l'inflation, de la revalorisation (individuelle et collective) des rémunérations et de la réouverture sur une année pleine du stade nautique, **les soldes d'épargne sont en baisse.**

L'augmentation des recettes de fonctionnement (+1,9 %) est en effet moindre que celle des dépenses (+3,7 %), se traduisant par la diminution de l'autofinancement. L'épargne brute passe ainsi de 6,1 M€ en 2023 à 5,2 M€ en 2024.

Dans le même temps, la Ville de Talence a poursuivi son programme d'investissement. De nombreux projets sont en phase d'étude et d'autres sont en cours de réalisation, **pour un total de dépenses d'équipement sur l'année 2024 d'un peu plus de 9 M€.**

Pour financer ses dépenses d'investissement, la Ville a pu compter en 2024 sur l'épargne nette (3,0 M€) et les ressources propres d'investissement (6,8 M€), évitant ainsi tout recours à l'emprunt. **La Ville se désendette donc de 2,2 M€, l'encours passant de 22,5 M€ à 20,3 M€. Avec la baisse des soldes d'épargne, la capacité de désendettement est en très légère augmentation, de 3,7 ans à 3,9 ans, restant très en deçà des seuils d'alerte.**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	5,3 M€	5,0 M€	5,4 M€	6,6 M€	6,8 M€	6,1 M€	5,2 M€
Encours de dette au 31/12	25,9 M€	23,6 M€	18,4 M€	16,3 M€	19,5 M€	22,5 M€	20,3 M€
Capacité de désendettement	4,9 ans	4,7 ans	3,4 ans	2,5 ans	2,9 ans	3,7 ans	3,9 ans
Trésorerie au 31/12	14,9 M€	21,8 M€	15,7 M€	13,0 M€	7,6 M€	3,5 M€	3,9 M€

## 1.1 Les résultats de l'exercice 2024

Les soldes d'exécution du compte administratif 2024 (budget principal) s'équilibrent comme suit :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2024</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses (y compris opérations d'ordre)	57 554 573,23 €
Recettes (y compris opérations d'ordre)	61 392 755,54 €
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>3 838 182,31 €</b> (1)
Report du résultat de l'exercice 2023	1 352 850,46 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 191 032,77 €</b> (2)
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses (y compris opérations d'ordre)	14 099 952,84 €
Recettes (y compris opérations d'ordre)	10 686 195,70 €
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>-3 413 757,14 €</b> (3)
Report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (1068)	3 601 469,97 €
Report du résultat de l'exercice 2023	-1 481 662,82 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 293 949,99 €</b> (4)
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	6 966 571,75 €
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	1 131 784,34 €
<b>RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER</b>	<b>-5 834 787,41 €</b> (5)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>424 425,17 €</b> = (1) + (3)
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024 (y compris reports 2023)</b>	<b>3 897 082,78 €</b> = (2) + (4)
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024 (y compris reports 2023 et Restes à Réaliser)</b>	<b>-1 937 704,63 €</b> = (2) + (4) + (5)

Il convient ainsi de reprendre dans le cadre du budget supplémentaire 2025 :

- L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 (+ 5 191 032,77 €, porté à + 5 212 113,89 € avec la reprise de l'excédent de fonctionnement du budget annexe des pompes funèbres) ;
- Le déficit d'investissement de l'exercice 2024 (- 1 293 949,99 €, porté à - 1 184 312,90 € avec la reprise de l'excédent d'investissement du budget annexe de la régie des transports) ;
- Les restes à réaliser de l'exercice 2024, en dépenses (6 966 571,75 €) et en recettes (1 131 784,34 €).

## 1.2 Les taux de réalisation de l'exercice 2024

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CREDITS 2024 (BP + DM)	CA 2024	TAUX DE REALISATION *
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 007 473,50 €	9 220 133,38 €	92%
012	CHARGES DE PERSONNEL	30 411 250,00 €	29 761 943,69 €	98%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 178 384,00 €	7 152 227,00 €	100%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	8 416 167,02 €	8 261 952,07 €	98%
66	CHARGES FINANCIERES	966 400,00 €	814 460,73 €	84%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 282,00 €	6 854,16 €	48%
68	DOTATIONS PROVISIONS	31 000,00 €	8 828,03 €	28%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 847 822,94 €		
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 209 307,00 €	2 328 174,17 €	105%
<b>TOTAL</b>		<b>61 082 086,46 €</b>	<b>57 554 573,23 €</b>	<b>97%</b>

\* Taux de réalisation hors compte 023

RECETTES		CREDITS 2024 (BP + DM)	CA 2024	TAUX DE REALISATION *
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023	1 352 850,46 €		
013	ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00 €	46 040,60 €	153%
70	PRODUIT DES SERVICES & DU DOMAINE	4 843 029,00 €	5 572 415,25 €	115%
73	IMPOTS ET TAXES	43 455 000,00 €	42 789 254,69 €	98%
731	FISCALITE LOCALE	2 100 000,00 €	2 305 476,84 €	110%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 395 200,00 €	9 309 381,27 €	111%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	148 300,00 €	427 515,85 €	288%
76	PRODUITS FINANCIERS		81,59 €	so
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		179 382,45 €	so
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		5 500,00 €	so
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	757 707,00 €	757 707,00 €	100%
<b>TOTAL</b>		<b>61 082 086,46 €</b>	<b>61 392 755,54 €</b>	<b>103%</b>

\* Taux de réalisation hors compte 002

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		CREDITS 2024 (BP + DM)	CA 2024	TAUX DE REALISATION *
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2023	1 481 662,82 €		
16	REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	3 905 000,00 €	3 890 762,21 €	100%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	291 272,50 €	241 272,50 €	83%
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS	1 860 046,00 €	776 994,96 €	42%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 068 620,63 €	1 664 002,70 €	80%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	18 195 363,32 €	13 662 236,80 €	75%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	63 000,00 €	63 000,00 €	100%
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	50 000,00 €	0,00 €	0%
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	757 707,00 €	757 707,00 €	100%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	55 000,00 €	10 548,42 €	19%
<b>TOTAL</b>		<b>28 727 672,27 €</b>	<b>21 066 524,59 €</b>	<b>77%</b>

\* Taux de réalisation hors compte 001

RECETTES		CREDITS 2024 (BP + DM)	CA 2024	TAUX DE REALISATION *
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 750 000,00 €	3 007 616,23 €	109%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	3 601 469,97 €	3 601 469,97 €	100%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 415 976,30 €	4 685 494,62 €	106%
16	EMPRUNTS	10 533 096,06 €	1 700 000,00 €	16%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	6 961,60 €	so
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	65 000,00 €	79 185,00 €	122%
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	50 000,00 €	0,00 €	0%
024	PRODUITS DES CESSIONS	3 200 000,00 €		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 847 822,94 €		
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 209 307,00 €	2 328 174,17 €	105%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	55 000,00 €	10 548,42 €	19%
<b>TOTAL</b>		<b>28 727 672,27 €</b>	<b>15 419 450,01 €</b>	<b>65%</b>

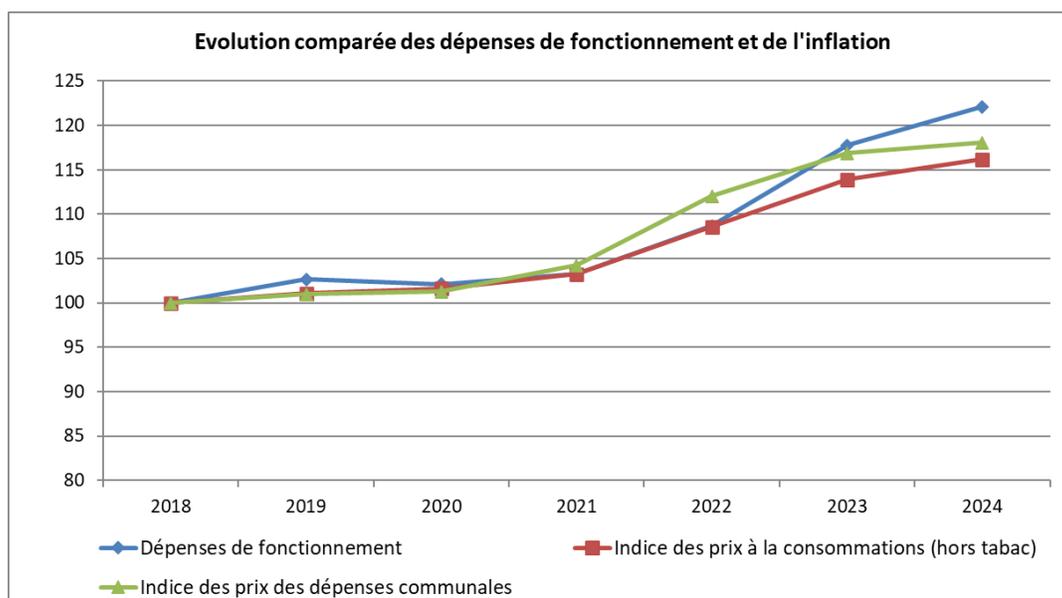
\* Taux de réalisation hors comptes 024 et 021

*Les taux de réalisation de la section d'investissement tiennent compte des restes à réaliser. En dépenses, ils se chiffrent à 7,0 M€, dont :*

- *Grand Peixotto-Margaut : 1,0 M€*
- *Aménagement et végétalisation de 7 places publiques : 0,9 M€*
- *Plan cours d'école : 0,5 M€*
- *Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 0,3 M€*
- *Acquisition de matériel : 0,6 M€*

## 2. UNE SITUATION FINANCIERE QUI RESTE ENCORE TOUT À FAIT SAIN EN 2024

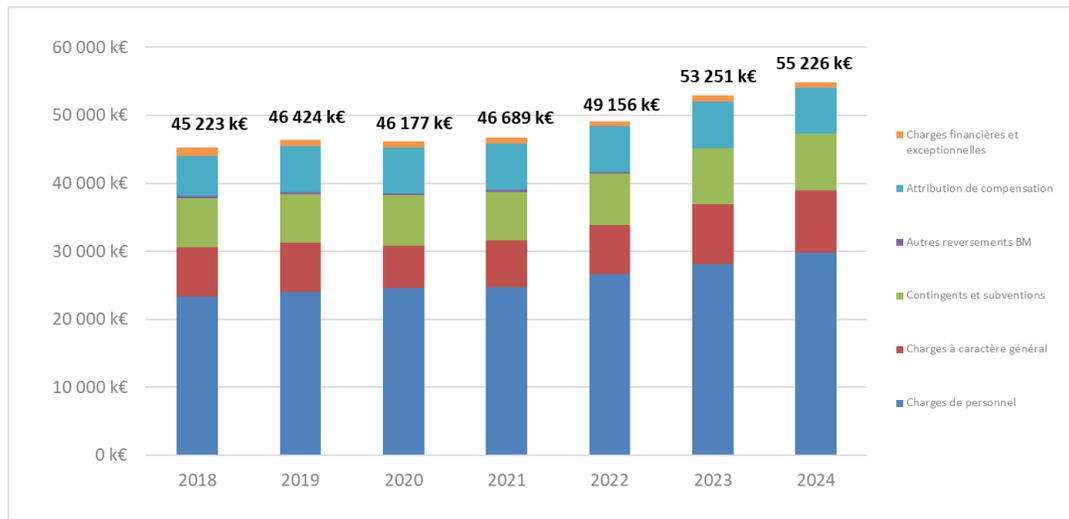
Jusqu'en 2022, la Ville de Talence avait réussi à contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement à un niveau inférieur à l'inflation. En 2023 et 2024, sous l'effet notamment de la forte hausse des prix de l'énergie, des revalorisations successives de la rémunération des agents, du soutien renouvelé au secteur associatif et au CCAS et de la réouverture du stade nautique, l'évolution des dépenses de fonctionnement dépasse légèrement celle de l'inflation. Pour autant, l'évolution de ces dépenses reste mesurée et est comparable à celle de l'indice du « panier du Maire<sup>1</sup> ».



Sur l'exercice 2024, ce sont les charges de personnel qui évoluent le plus significativement (+6,1 %, soit +1,7 M€ - les explications sont détaillées plus loin dans ce rapport). Les charges à caractère général évoluent plus modérément (+3,8 %), sachant en plus que l'année 2024 constitue la première année pleine de réouverture du stade nautique Henri Deschamps après travaux. Les frais financiers sont aussi en augmentation (+136 k€), résultat de la remontée des taux d'intérêts et des emprunts souscrits en 2022 et 2023 pour financer les projets d'investissement. Enfin, dans un contexte financier compliqué (et dont l'incertitude s'est renforcée depuis) la Ville a renouvelé son soutien financier au CCAS et aux associations.

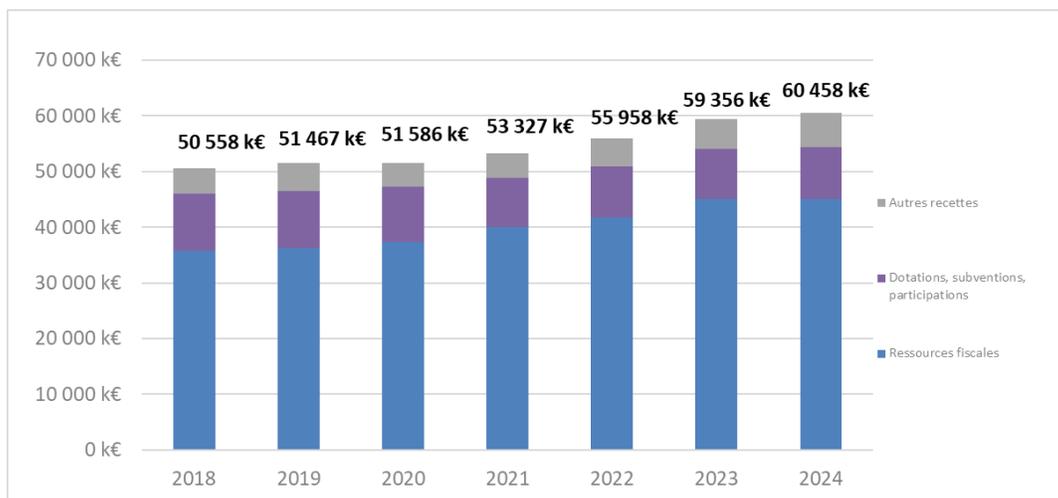
<sup>1</sup> Indice spécifique qui mesure l'inflation constatée pour les communes.

**Ainsi, au compte administratif 2024, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 3,7 % et s'établissent à 55,2 M€ (contre 53,3 M€ au CA 2023).**

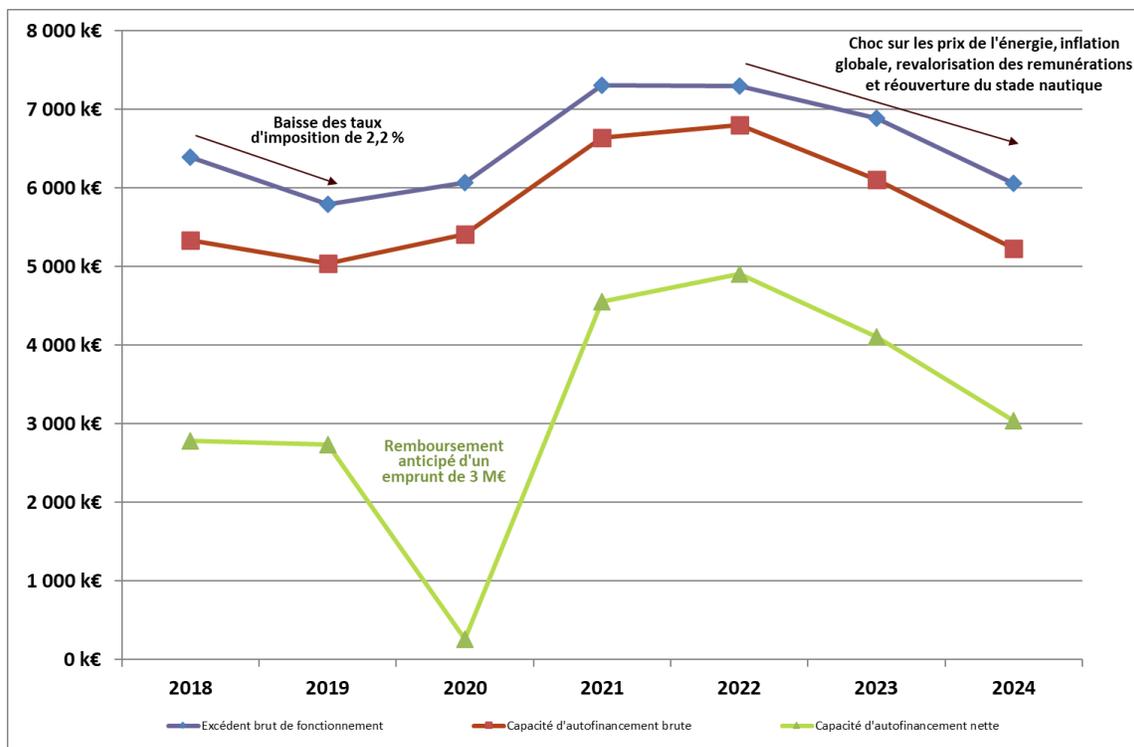


En parallèle, **la progression des recettes de fonctionnement est moindre (+1,9 %) et a considérablement ralenti par rapport aux deux exercices précédents (+4,9 % en 2022 et +6,1 % en 2023).** On l'explique essentiellement par la forte réduction de la croissance du produit de la fiscalité (+1,3 %, contre plus de 10 % en 2023) et la nouvelle baisse du produit des droits de mutation à titre onéreux (de l'ordre de 20 %).

Sur l'exercice 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 60,5 M€ (contre 59,4 M€ en 2023) :



**Conséquence de cet effet ciseaux entre dépenses et recettes de fonctionnement, les soldes d'épargne de la Ville sont en baisse. L'épargne brute est en effet en diminution de près de 15 % pour s'établir à 5,2 M€ (contre 6,1 M€ en 2023), soit un niveau comparable à celui de 2020.**



**Pour autant, la Ville de Talence a poursuivi son programme d'investissement. Suite à des niveaux importants d'investissement réalisés en 2022 (18,8 M€) et 2023 (16,4 M€), de nombreux projets sont en phase d'étude et d'autres sont en cours de réalisation. Le total des dépenses d'équipement sur l'année 2024 est d'un peu plus de 9 M€.**

Les derniers paiements sur deux projets d'envergure ont été réalisés en 2024 :

- Réhabilitation du stade nautique ;
- Réhabilitation et extension du groupe scolaire Paul Lapie.

D'autres projets sont en cours d'étude ou pour certains les travaux ont démarré :

- Construction d'une salle de diffusion en centre-ville ;
- Réhabilitation du groupe scolaire Camus ;
- Réalisation du grand Peixotto-Margaut ;
- Réhabilitation du Château des Arts et construction de l'école de musique et de danse ;
- Création d'un planétarium ;
- Construction d'une nouvelle cuisine centrale ;
- Réaménagement de certaines places ;
- Création des maisons de l'enfance et de la petite enfance.

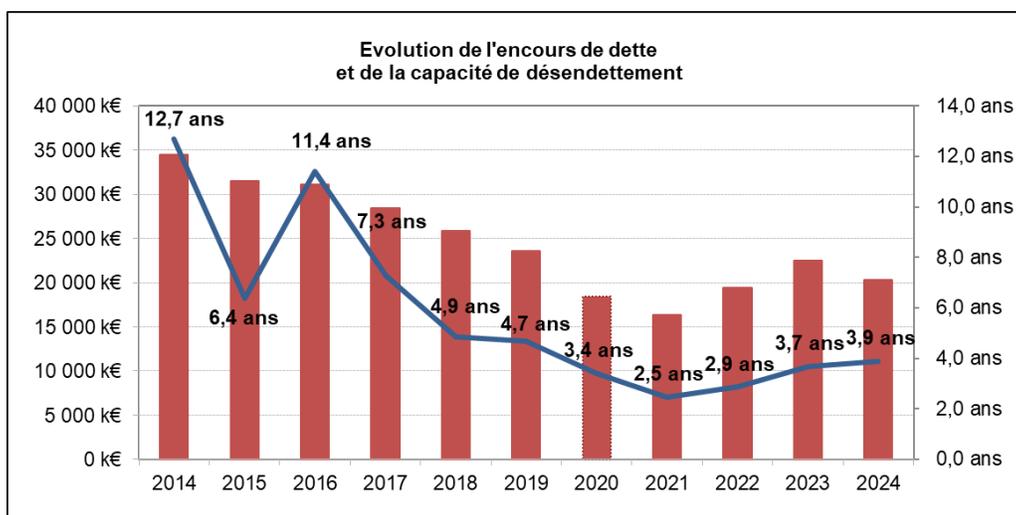
Après remboursement du capital des emprunts (2,2 M€), l'épargne nette s'élève en 2024 à 3,0 M€. Avec les ressources propres d'investissement (6,8 M€), **la capacité totale de financement est de 9,9 M€ pour 2024.**

Les ressources propres d'investissement (6,8 M€) sont composées :

- Des subventions versées par l'Etat ou d'autres collectivités dans le cadre des projets d'investissement : 3,6 M€ ;
- Du FCTVA : 2,6 M€ ;
- Du reversement par Bordeaux Métropole d'une partie de la taxe d'aménagement : 0,4 M€ ;
- D'une cession foncière rue Bourgès : 0,2 M€.

Ce niveau d'autofinancement (épargne nette de 3,0 M€), auquel s'ajoutent les ressources d'investissement (6,8 M€), permet à la Ville de Talence de **financer ses investissements sur l'année 2024 (un peu plus de 9 M€) sans avoir recours à l'emprunt.** La Ville est même en situation de léger excédent de financement, avec une trésorerie qui passe de 3,5 M€ au 1<sup>er</sup> janvier à 3,9 M€ au 31 décembre.

Ainsi, sur l'exercice 2024, **la Ville se désendette de 2,2 M€** (remboursement du capital des emprunts en cours) et l'encours de dette passe de 22,5 M€ à 20,3 M€. Avec la baisse des soldes d'épargne, **la capacité de désendettement est en très légère augmentation, de 3,7 ans à 3,9 ans.**



Pour rappel, cette capacité de désendettement était de 12,7 ans en 2014 et la moyenne nationale des villes de même strate s'établit en 2023 à 4,6 ans.

**Dans un contexte financier extrêmement tendu, la Ville de Talence continue ainsi d'afficher une situation financière tout à fait saine et dispose des marges de manœuvre nécessaires à la poursuite de son programme d'investissement.**

### 3. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DES SOLDES D'ÉPARGNE EN BAISSÉ, NOTAMMENT SOUS L'EFFET DE LA HAUSSE DE LA MASSE SALARIALE

#### 3.1 Une croissance des dépenses de fonctionnement qui ralentit, mais qui reste encore relativement importante

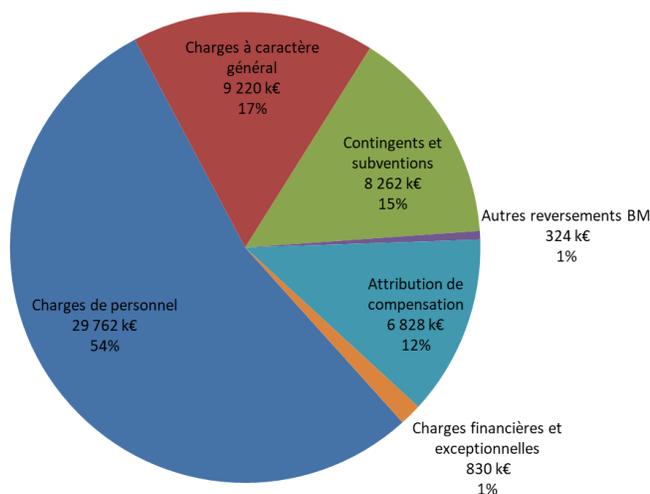
Entre la forte augmentation des charges de personnel (liée aux mesures nationales mais aussi à l'action de la municipalité en faveur du pouvoir d'achat de ses agents) et la hausse des prix (inflation moyenne annuelle de 2,0 % en France), les dépenses de fonctionnement de la Ville de Talence progressent de 3,7 % entre les exercices 2023 et 2024 (contre +3,4 % en moyenne par an depuis 2018<sup>2</sup>).

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent ainsi à 55 226 k€ (contre 53 251 k€ en 2023).

(en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo. 18/24	Evo. 23/24
Charges de personnel	23 350	24 091	24 643	24 687	26 648	28 054	29 762	4,1%	6,1%
Charges à caractère général	7 202	7 146	6 225	6 916	7 203	8 884	9 220	4,2%	3,8%
Autres charges de gestion courante	7 273	7 164	7 356	7 151	7 530	8 242	8 262	2,1%	0,2%
Prélèvement FPIC	345	320	321	316	300	296	324	-1,0%	9,3%
Attribution de compensation	5 897	6 737	6 724	6 751	6 779	6 819	6 828	2,5%	0,1%
Reversement FPS	0	140	76	0	0	0	0	so	so
<b>Total des charges courantes</b>	<b>44 068</b>	<b>45 598</b>	<b>45 346</b>	<b>45 821</b>	<b>48 459</b>	<b>52 295</b>	<b>54 396</b>	<b>3,6%</b>	<b>4,0%</b>
Charges financières	602	554	526	477	431	678	814	5,2%	20,1%
Charges exceptionnelles et dotation aux amortissements	553	272	304	391	265	278	16	-44,8%	-94,4%
<b>Total des dépenses de fonct.</b>	<b>45 223</b>	<b>46 424</b>	<b>46 177</b>	<b>46 689</b>	<b>49 156</b>	<b>53 251</b>	<b>55 226</b>	<b>3,4%</b>	<b>3,7%</b>

Globalement, la composition des dépenses de fonctionnement (par nature) reste à peu près la même que sur les dernières années, avec des charges de personnel qui représentent plus de 50 % du total :

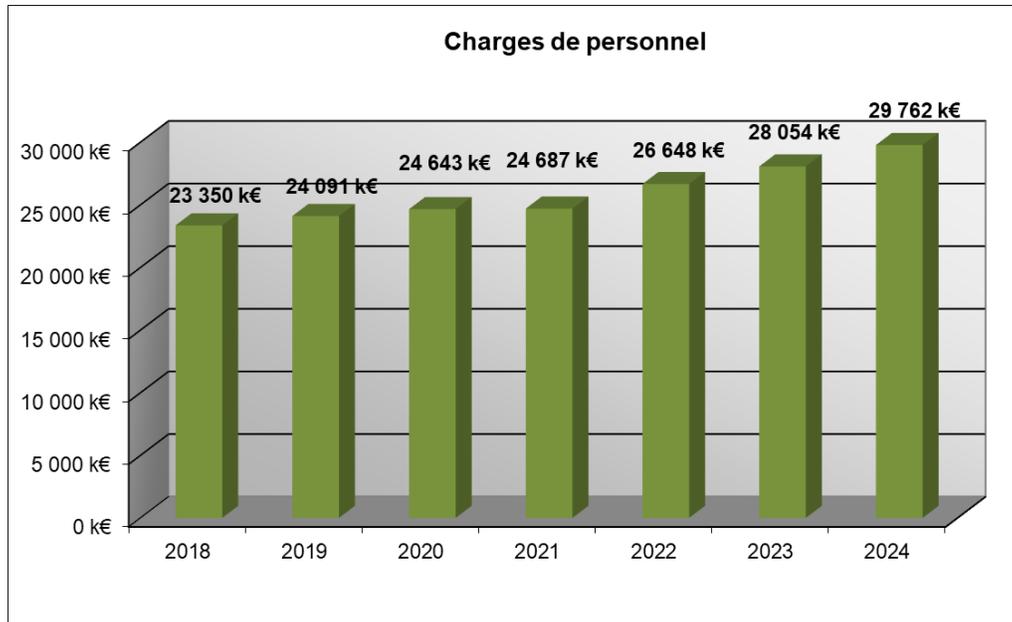
Composition des dépenses de fonctionnement (2024)



<sup>2</sup> Sauf précision contraire, tous les taux d'évolution indiqués dans ce rapport entre 2018 et 2024 sont des taux de croissance annuels moyens.

## Chapitre 012 – Charges de personnel

Entre 2018 et 2024, les charges de personnel ont augmenté en moyenne de 4,1% par an, selon deux périodes notables.



**Jusqu'en 2021, la Ville a réussi à contenir l'évolution de sa masse salariale (+1,9 % en moyenne par an).** Il est important de souligner que, malgré cette faible hausse, la Ville a pris des décisions stratégiques en termes d'organisation et de service rendu à la population ayant un impact sur la masse salariale, telles que :

- La reprise en régie de certaines activités (comme les centres de loisirs),
- La création de nouveaux services de proximité, tels qu'Allo Talence et la médiation.

Cette maîtrise s'explique donc essentiellement par une stabilité réglementaire nationale limitant les impacts budgétaires et la période COVID mettant entre parenthèses évolutions et actions.

**Entre 2022 à 2024, l'augmentation des charges de personnel est plus significative et s'explique à la fois :**

- Par la reprise d'une activité normale et le déploiement des actions du mandat ;
- Et par des mesures nationales et propres à la collectivité en faveur du pouvoir d'achat des agents.

L'année 2022 (+7,9 %) a été marquée par l'instauration du nouveau régime indemnitaire plus favorable, par la hausse de 3,5 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et par la revalorisation du SMIC et des grilles de catégorie C.

Sur l'année 2023 (+5,3 %), ont dû être absorbées par la collectivité une nouvelle revalorisation du SMIC et des grilles salariales des catégories B et C, ainsi que la hausse de 1,5 % du point d'indice à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

En dehors de ces facteurs collectifs de hausse des rémunérations, la masse salariale a crû aussi avec :

- Les évolutions de carrières individuelles (prise d'un échelon, promotion dans le cadre de la CAP ou suite à la réussite d'un concours ou examen) ;
- Les recrutements réalisés, le nombre d'agents présents au 31/12 dans la collectivité passant de 734 en 2021 à 796 en 2023.

Outre la réouverture en août 2023 du stade nautique (recrutement de maîtres-nageurs, de personnel technique, d'entretien et d'accueil...), la municipalité a aussi renforcé ses effectifs dans certains secteurs jugés comme prioritaires :

- La sécurité et tranquillité publique avec des créations de poste au sein de la police municipale et de la surveillance de la voie publique ;
- L'accueil et l'encadrement des enfants en dehors du temps scolaire ;
- L'entretien et la maintenance de nos bâtiments communaux, notamment pour accentuer notre expertise en matière de sobriété énergétique.

**Dans la continuité de ces deux années, les charges du personnel sont en hausse de 6,1 % sur l'exercice 2024 (soit +1,7 M€). Elles s'élèvent à 29,8 M€.** Tandis que les effectifs restent globalement stables, cette augmentation est liée aux revalorisations salariales nationales ainsi qu'à l'action de la collectivité en faveur du pouvoir d'achat de ses agents :

- Mise en œuvre des mesures salariales sur une année complète, comprenant la revalorisation du point d'indice (0,35 M€), la refonte des grilles indiciaires (0,1 M€) et l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents (0,35 M€) ;
- Versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (0,17 M€) ainsi que l'attribution de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) à tous les contractuels de droit public à compter du mois de décembre (0,03 M€) ;
- Financement des heures supplémentaires liées aux élections législatives imprévues (0,08 M€).

Le fonctionnement en année pleine du nouveau stade nautique Henri Deschamps (SNHD) a par ailleurs généré une charge supplémentaire de l'ordre de 0,3 M€.

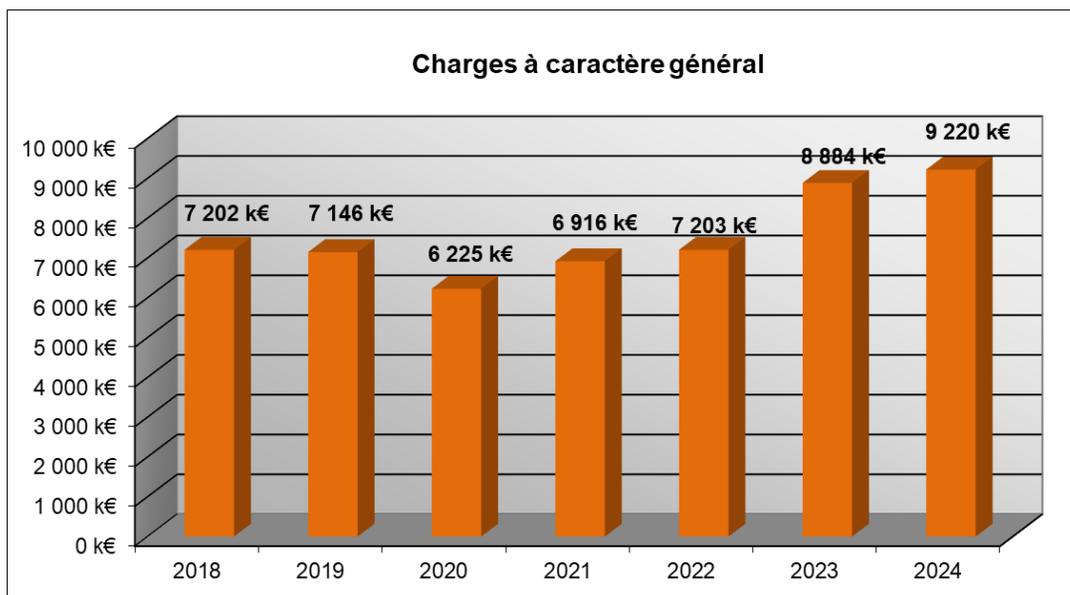
En parallèle de ces facteurs collectifs, les évolutions individuelles de carrière, telles que les prises d'échelon, les promotions au sein de la Commission Administrative Paritaire (CAP), ou encore les évolutions suite à la réussite de concours ou examens professionnels, impactent à la hausse la masse salariale mais font partie des leviers nécessaires à une politique RH dynamique.

Tableau des effectifs :

EFFECTIFS AU 31/12	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TITULAIRES	508	509	505	510	501	505	509
CONTRACTUELS	218	237	256	224	261	291	289
<b>TOTAL</b>	<b>726</b>	<b>746</b>	<b>761</b>	<b>734</b>	<b>762</b>	<b>796</b>	<b>798</b>

## Chapitre 011 – Charges à caractère général

Après une forte hausse en 2023 (+23,3 %), dont la moitié est imputable à l'augmentation significative de la facture énergétique (effet prix), la croissance des charges à caractère général est en net recul sur l'exercice 2024 (+3,8 %). Elles s'élèvent au compte administratif 2024 à 9,2 M€ (contre 8,9 M€ au CA 2023).



Cette question de **l'évolution des dépenses liées aux fluides et au chauffage occupe une place prépondérante** sur les dernières années dans la variation à la hausse ou à la baisse des charges à caractère général.

L'année 2020 avait été très particulière (crise sanitaire entraînant confinements et restrictions diverses). La Ville avait ainsi réalisé des économies, notamment sur cette facture énergétique et l'achat de denrées alimentaires.

En 2021, le niveau des charges à caractère général était revenu à un niveau comparable à ceux de 2018 et 2019, quoique légèrement en dessous, la Ville de Talence ayant fait entre temps des économies avec le passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public et la fermeture en septembre pour travaux du stade nautique.

En 2022, les charges à caractère général étaient en légère hausse, même si les dépenses liées à l'énergie (hors carburants) diminuaient de 10,2 %, avec la fermeture du stade nautique, mais surtout les économies réalisées (sur une année pleine) avec le passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public.

C'est donc uniquement sur l'exercice 2023 que la Ville de Talence aura subi une hausse significative de ses dépenses énergétiques (doublement des prix du gaz et de l'électricité et réouverture du stade nautique), de l'ordre de 1,3 M€, avec comme conséquence l'augmentation de près de 25 % des charges à caractère général.

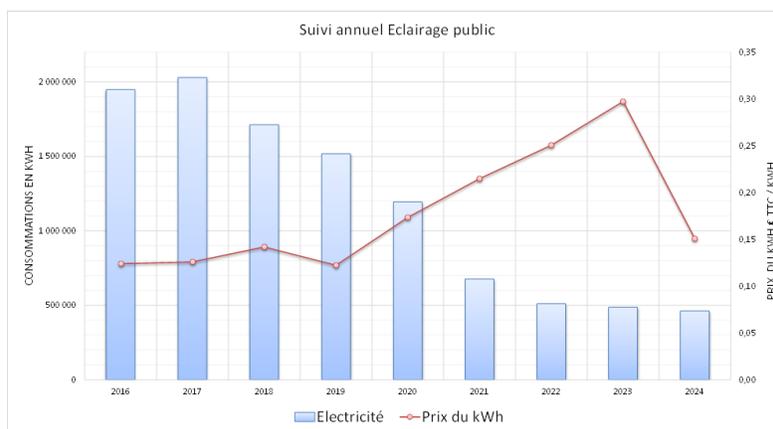
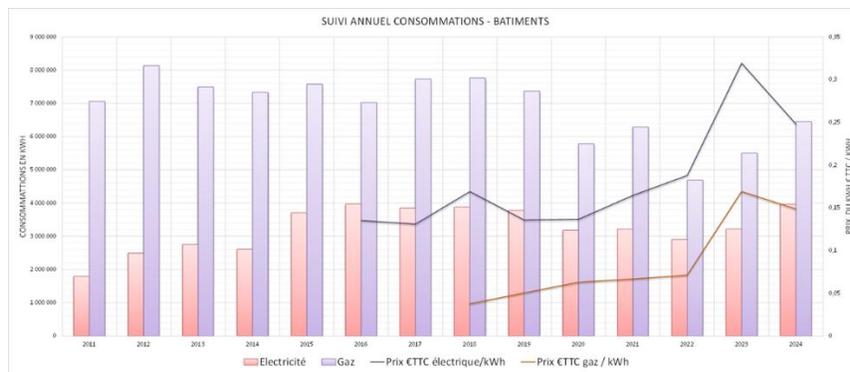
En 2024, on note une baisse du coût du kWh électrique de 20 % environ pour les bâtiments et de 40 % pour l'éclairage public, le gaz étant quant à lui resté quasiment stable par rapport à 2023.

L'année 2024 marque le fonctionnement sur l'année complète du nouveau stade nautique et également de l'ensemble des installations de la plaine des sports, se traduisant par une augmentation de 23 % des consommations électriques et de 15 % pour le gaz. Ces deux sites représentent 37% des consommations totales de notre patrimoine sur 2024, d'où le projet d'installation d'une chaufferie biomasse.

Sur le reste des installations (groupes scolaires, bâtiments administratifs...), **les consommations ont baissé de 12 % en gaz (représentant une économie de 75 k€) et de 2% en électricité**, résultat de :

- La suppression des compteurs électriques, gaz, et eau non utilisés ;
- L'optimisation des puissances souscrites (baisse de l'abonnement) des contrats d'électricité : éclairage public et bâtiments ;
- La baisse des consignes de température sur le nouveau contrat de chauffage et l'optimisation des plages horaires ;
- Des travaux d'efficacité énergétique réalisés (isolation, éclairage...).

Globalement, sur l'année 2024, **tout en assurant l'ouverture sur une année pleine de deux équipements sportifs parmi les plus consommateurs, la Ville a ainsi réussi à contenir le montant de sa facture énergétique, à un montant total de 2,7 M€.**



**Sur l'année 2024, les charges à caractère général ont donc augmenté de 3,8 %. Déduction faite de la réouverture sur une année pleine du stade nautique, ces charges progressent de 3,1 %, à comparer avec l'inflation qui a été de l'ordre de 2 %.**

(en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo. 18/24	Evo. 23/24
<b>Fluides et chauffage</b>	<b>1 764</b>	<b>1 769</b>	<b>1 455</b>	<b>1 784</b>	<b>1 602</b>	<b>2 568</b>	<b>2 658</b>	7,1%	3,5%
Carburants	157	137	112	123	164	209	186	2,8%	-10,9%
Alimentation	847	921	651	863	935	1 093	1 022	3,2%	-6,5%
Autres achats	706	755	798	957	889	1 020	1 099	7,7%	7,8%
Entretien, réparation et maintenance	1 736	1 686	1 854	1 585	1 591	1 942	2 081	3,1%	7,2%
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	426	214	68	110	216	162	156	-15,4%	-3,7%
Achats de prestations de services	297	396	284	359	661	570	736	16,3%	29,2%
Assurances	150	120	128	319	149	162	175	2,6%	8,0%
Affranchissement et télécommunications	274	231	131	113	124	100	108	-14,3%	8,1%
Impôts et taxes	266	243	200	253	253	306	290	1,4%	-5,3%
Formation et déplacement personnel	66	76	97	86	86	125	77	2,6%	-38,3%
Insertions, catalogues et imprimés	177	202	170	175	236	216	269	7,3%	24,2%
Transport	117	127	81	73	127	127	165	5,9%	29,8%
Réceptions	48	46	22	11	8	24	26	-9,7%	10,1%
Autres charges générales	169	223	176	106	163	259	171	0,2%	-34,0%
<b>Total des charges à caractère général</b>	<b>7 202</b>	<b>7 146</b>	<b>6 225</b>	<b>6 916</b>	<b>7 203</b>	<b>8 884</b>	<b>9 220</b>	<b>4,2%</b>	<b>3,8%</b>
<b>Total des charges à caractère général (hors fluides)</b>	<b>5 438</b>	<b>5 376</b>	<b>4 771</b>	<b>5 132</b>	<b>5 601</b>	<b>6 316</b>	<b>6 562</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,9%</b>

Certaines dépenses sont en progression :

- Les achats de fournitures diverses : +7,8 %
- Les frais d'entretien, de réparation et maintenance : +7,2 %
- Les prestations de service : +29,2 %
- Les contrats d'assurance : +8,0 %
- Les insertions publicitaires, catalogues et imprimés et frais de réception : +11,9 %
- Les transports et frais de déplacement : +5,7 %

La collectivité a notamment souhaité fournir un effort pour l'aménagement et la végétalisation des espaces publics ainsi que pour le traitement des déchets et des biodéchets, organisé en début d'année la soirée du personnel (une année sur deux), créé de nouvelles animations dans les quartiers (soirées équinoxes), augmenté le nombre de places d'accueil dans les centres de loisirs et renforcé les activités proposées à l'espace senior.

A l'inverse, suivant la désinflation, les dépenses liées à l'achat de carburant (-10,9 %) et à l'alimentation (-6,5 %) sont en baisse. Sur ce dernier poste de dépenses, grâce à un travail important des agents œuvrant à la cuisine centrale, le coût moyen d'un repas a été optimisé (de 2,65 € en 2023 à 2,51 € en 2024) tout en augmentant les parts de produits Bio servis (33,45 %, contre 24,65 % en 2023) et de produits SIQO - Signes d'identification de la qualité et de l'origine - (53,99 %, contre 46,32 % en 2023). La collectivité poursuit par ailleurs le travail entrepris au sujet des déchets et du gaspillage alimentaires avec l'objectif de faire encore mieux en 2025.

## Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

En 2023, la Ville avait très sensiblement renforcé son soutien financier au secteur associatif et au centre communal d'action sociale (CCAS). **Sous l'effet d'une nouvelle augmentation des subventions versées au centre communal d'action sociale (+16,0 %) et aux associations (+3,9 %), les autres charges de gestion courante étaient en hausse de 9,5 % sur l'exercice précédent, pour s'établir à 8 242 k€ au compte administratif 2023 (contre 7 530 k€ en 2022).**

Au compte administratif 2024, **ce montant est en légère hausse (+0,2 %) et s'établit à 8 262 k€ :**

(en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo. 18/24	Evo. 23/24
Indemnités, frais de mission et de formations des élus	484	487	475	470	505	485	496	0,4%	2,2%
Subvention CCAS	3 850	3 850	3 850	3 850	4 050	4 700	4 100	1,1%	-12,8%
Subventions versées aux associations	2 446	2 364	2 447	2 208	2 324	2 413	2 400	-0,3%	-0,6%
Subventions aux écoles privées	293	277	396	418	429	459	477	8,5%	3,9%
Reversement au CCAS (concessions)	17	17	17	0	18	7	18	1,4%	162,4%
Autres charges de gestion courante	184	169	170	205	204	178	771	27,0%	332,8%
<b>Total des autres charges de gestion courante</b>	<b>7 273</b>	<b>7 164</b>	<b>7 356</b>	<b>7 151</b>	<b>7 530</b>	<b>8 242</b>	<b>8 262</b>	<b>2,1%</b>	<b>0,2%</b>

Concernant le CCAS, pour différentes raisons (crises sanitaire et sociale, hausse de la masse salariale...), nous avons fait face ces dernières années à des difficultés financières ayant conduit à devoir augmenter la subvention versée par la Ville. Pour l'exercice 2022, la subvention votée était augmentée de 200 k€ pour être portée à 4 050 k€. Pour l'exercice 2023, il était dans un premier temps (délibération de décembre 2022) proposé de reconduire le montant de la subvention 2022, à savoir 4 050 k€. Finalement, les équilibres financiers du CCAS nous ont obligé à revoir ce montant pour le porter à 4 250 k€ (délibération de janvier 2023), puis 4 700 k€ (délibération de novembre 2023, notamment dans le cadre de la gestion de la trésorerie). Pour l'exercice 2024, les soucis de trésorerie ayant été levés, la subvention versée a été diminuée par rapport à 2023. Pour autant, les équilibres financiers structurels du CCAS nous obligeaient à verser une subvention bien supérieure (4 100 k€) à celle versée en 2022 (3 420 k€ pour la seule participation de la Ville hors CEJ).

	2021	2022	2023	2024
<b>Subvention totale</b>	<b>3 850 000 €</b>	<b>4 050 000 €</b>	<b>4 700 000 €</b>	<b>4 100 000 €</b>
<i>dont CAF (par le biais du CEJ)</i>	630 000 €	630 000 €	0 €	0 €
<i>dont participation nette de la Ville</i>	3 220 000 €	3 420 000 €	4 700 000 €	4 100 000 €

**L'effort de la Ville est donc maintenu entre 2023 et 2024 (hors difficulté de gestion de trésorerie), alors même qu'il avait été considérablement augmenté pour faire face aux besoins des administrés accompagnés.**

**Il en est de même pour les subventions versées aux associations, la Ville ayant fait le choix de stabiliser son aide au tissu associatif (contrairement à bon nombre d'autres villes, intercommunalités, départements et/ou régions).**

Sont également comprises au sein de ce chapitre les participations versées par la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées (477 k€, dont une partie est remboursée par l'Etat), les indemnités versées aux élus (496 k€), les participations à la Mission Locale (67 k€) et au PLIE (46 k€).

Depuis le passage à la nomenclature M57, ce chapitre de dépenses intègre aussi la subvention d'équilibre versée au budget annexe de la régie des transports (jusqu'à imputée au chapitre 67). A noter qu'elle est en augmentation (+14,0 %) pour s'établir à 251 k€ (contre 220 k€ en 2023). On l'explique :

- D'une part, par la hausse des charges de personnel (revalorisations successives des rémunérations) ;
- D'autre part, par une dotation aux amortissements en progression en lien avec l'acquisition du nouveau bus.

### **Chapitre 014 - Atténuations de produits**

Ce chapitre de dépenses comptabilise les reversements opérés par la Ville de Talence à Bordeaux Métropole. **Au total, ces derniers s'élèvent en 2024 à 7 152 k€ (contre 7 115 k€ en 2023).**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo. 18/24	Evo. 23/24
Attribution de compensation	5 897	6 737	6 724	6 751	6 779	6 819	6 828	2,5%	0,1%
Prélèvement FPIC	345	320	321	316	300	296	324	-1,0%	9,3%
Reversement FPS	0	140	76	0	0	0	0	so	so
<b>Total des atténuations de charges</b>	<b>6 242</b>	<b>7 197</b>	<b>7 122</b>	<b>7 067</b>	<b>7 079</b>	<b>7 115</b>	<b>7 152</b>	<b>2,3%</b>	<b>0,5%</b>

Avec la mutualisation du service informatique au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole avait fortement augmenté entre 2018 et 2019 (+840 k€). Depuis, ce montant est réévalué chaque année en fonction des demandes de la commune. Ce sont les révisions de niveau de service. Sur l'exercice 2024, l'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole est ainsi en augmentation (+9 k€) pour atteindre 6 828 k€.

Contrairement aux années précédentes, la contribution de la Ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est en hausse, de 296 k€ à 324 k€.

### **Chapitre 66 – Charges financières**

**Depuis quelques années, la Ville de Talence s'est très largement désendettée. Entre 2014 et la fin de l'année 2024, l'encours de dette a été divisé d'un tiers, passant de 34,5 M€ au 31/12/2014 à 20,3 M€ au 31/12/2024.**

En revanche, en lien avec la remontée des taux d'intérêts et les derniers emprunts souscrits (5 M€ auprès de la Banque Postale en fin d'année 2022 et 3,3 M€ auprès de la Société Générale tout au long de l'année 2023), les frais financiers sont en hausse en 2024, pour s'établir à 814 k€ (contre 678 k€ en 2023). Pour rappel, ils étaient de 1 019 k€ en 2015.

### 3.2 Une dynamique des recettes de fonctionnement qui se réduit significativement

En 2020, en pleine crise sanitaire (et notamment avec le premier confinement), les recettes de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) avaient stagné (+0,2 %).

Elles étaient de nouveau en hausse en 2021 (+3,4 %) et en 2022 (+4,9 %), sous l'effet notamment de la croissance des produits fiscaux.

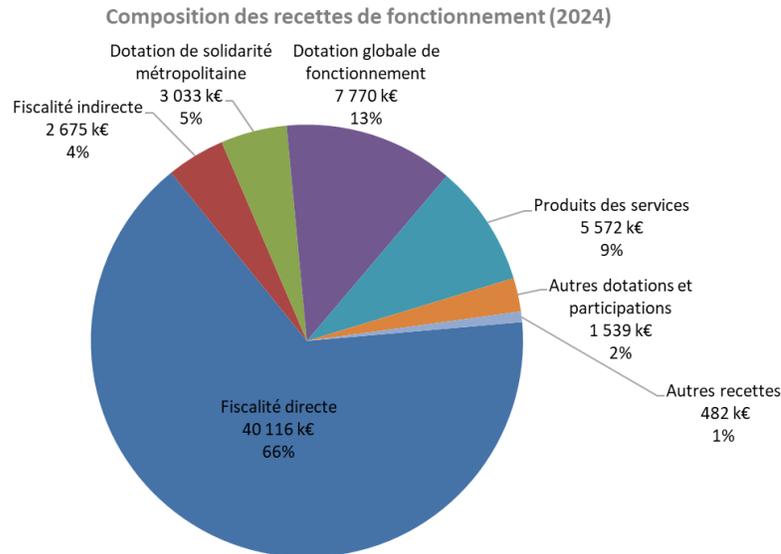
Sur l'exercice 2023, les recettes de fonctionnement étaient une nouvelle fois en augmentation (+6,1 %), grâce à l'évolution des ressources fiscales. A noter également la progression de 1,4 % de la dotation globale de fonctionnement, croissance que cette recette n'avait plus connue depuis 2012.

**En 2024, par rapport aux trois dernières années, la croissance des recettes de fonctionnement se réduit significativement (+1,9 %), en lien notamment avec la baisse du coefficient de revalorisation des valeurs locatives et la nouvelle chute des droits de mutation à titre onéreux. En revanche, la dotation globale de fonctionnement poursuit sa progression, réamorcée en 2022.**

Au total, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au compte administratif 2024 à 60 458 k€ (contre 59 356 k€ en 2023).

(en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo. 18/24	Evo. 23/24
<b>Fiscalité directe</b>	30 377	31 170	32 164	34 502	35 857	39 612	40 116	4,7%	1,3%
<b>Fiscalité indirecte</b>	3 415	2 961	3 163	3 506	3 875	3 238	2 675	-4,0%	-17,4%
dont DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	2 515	2 292	2 517	2 821	3 093	2 249	1 801	-5,4%	-19,9%
dont taxe sur l'électricité	661	643	629	663	682	902	729	1,6%	-19,2%
dont droits de place et stationnement	192	24	16	20	8	11	40	-22,9%	261,4%
<b>Dotation globale de fonctionnement</b>	7 659	7 602	7 480	7 407	7 461	7 565	7 770	0,2%	2,7%
<b>Autres dotations et participations</b>	2 560	2 713	2 424	1 466	1 712	1 374	1 539	-8,1%	12,1%
dont compensations fiscales	1 060	1 101	1 146	146	210	190	204	-24,0%	7,5%
dont autres dotations d'Etat	213	38	90	8	16	15	12	-38,3%	-23,5%
dont participations et autres subventions	1 267	1 554	1 168	1 291	1 461	1 137	1 286	0,2%	13,1%
<b>Produits des services</b>	4 264	4 752	3 974	4 050	4 546	4 995	5 572	4,6%	11,6%
<b>Autres produits courants</b>	227	166	169	162	263	181	474	13,1%	162,2%
<b>Dotation de solidarité métropolitaine</b>	1 954	2 029	2 038	2 035	2 048	2 224	2 304	2,8%	3,6%
<b>Total des recettes courantes</b>	50 457	51 395	51 413	53 129	55 762	59 188	60 450	3,1%	2,1%
<b>Produits exceptionnels (hors cessions)</b>	101	72	172	198	196	168	8	-34,2%	-95,1%
<b>Produits financiers</b>	0	0	0	0	0	0	0	3,6%	-5,3%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	50 558	51 467	51 586	53 327	55 958	59 356	60 458	3,0%	1,9%

Les produits de la fiscalité continuent de représenter une part prépondérante des recettes de fonctionnement de la Ville (plus de 70 %) :



### **Chapitre 73 – Impôts et taxes**

Pour la première fois depuis de nombreuses années, entre 2023 et 2024, **les ressources fiscales (directes et indirectes) restent stables. Elles s'établissent au compte administratif 2024 à 45 095 k€ (contre 45 073 k€ en 2023).**

(en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo. 18/24	Evo. 23/24
Taxes foncières et d'habitation	30 377	31 170	32 164	34 502	35 857	39 612	40 116	4,7%	1,3%
Dotations de solidarité métropolitaine	1 954	2 029	2 038	2 035	2 048	2 224	2 304	2,8%	3,6%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	2 515	2 292	2 517	2 821	3 093	2 249	1 801	-5,4%	-19,9%
Taxe sur l'électricité	661	643	629	663	682	902	729	1,6%	-19,2%
Droits de place et stationnement	192	24	16	20	8	11	40	-22,9%	261,4%
Autres ressources fiscales	47	2	1	2	92	76	105	14,4%	38,4%
<b>Total des ressources fiscales</b>	<b>35 746</b>	<b>36 161</b>	<b>37 365</b>	<b>40 043</b>	<b>41 780</b>	<b>45 073</b>	<b>45 095</b>	<b>3,9%</b>	<b>0,0%</b>

Sur les trois dernières années, sous l'effet notamment de la valeur du coefficient de revalorisation des valeurs locatives, la Ville a enregistré une progression importante du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières (+10,5 % en 2023 par exemple). La diminution des droits de mutation à titre onéreux a par ailleurs eu un impact sur cette dynamique, sans toutefois remettre en cause l'augmentation globale des recettes imputées à ce chapitre.

Même si leur croissance est en net recul en 2024 (+1,3 %), le produit des impôts directs constitue à nouveau une très large part des recettes de fonctionnement, les deux tiers, pour un montant de 40 116 k€. Tandis que la pression fiscale est à nouveau restée stable, **cette augmentation de 1,3 % est le résultat de la variation des bases d'imposition (dont la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 3,9 %), mais aussi des difficultés de recouvrement/estimation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires par les services fiscaux.**

	2023 Bases définitives			2024 Bases définitives		
	Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation*	8 076 612	23,03%	1 860 044	3 932 148	23,03%	905 574
Taxe foncière PB	57 217 307	49,69%	28 431 280	59 519 083	49,69%	29 575 032
Taxe foncière PNB	102 754	56,70%	58 262	101 681	56,70%	57 653
Rôles supplémentaires			169 251			102 861
Versement coefficient correcteur			9 188 385			9 571 027
Lissage			-95 330			-96 582
<b>TOTAL</b>			<b>39 611 891</b>			<b>40 115 565</b>

\* Reste à compter de 2021 la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (non supprimée)

Comme indiqué précédemment, il semblerait que les bases de taxe d'habitation pour 2023 (et possiblement aussi en 2024) présentaient des erreurs (de l'ordre de 50 à 100 % - variations issues d'erreurs de taxation liées aux défaillances de déclaration des propriétaires et l'absence de mise à jour des adresses de taxation des occupants).

**La dotation de solidarité métropolitaine (DSM) évolue de 3,6 % entre 2023 et 2024, passant de 2 224 k€ à 2 304 k€.** Son montant est indexé sur l'évolution des ressources fiscales élargies et des dotations de l'Etat perçues par Bordeaux Métropole, déduction faite de la part métropolitaine de la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

**Sous l'effet de la baisse des prix, le produit de la taxe sur l'électricité est en diminution (-19,2 %).** Il s'établit au compte administratif 2024 à 729 k€ (contre 902 k€ en 2023).

Après trois années de croissance significative, **les droits de mutation à titre onéreux étaient en baisse en 2023 (-27,3 %).** Ils le sont à nouveau en 2024 (-19,9 %), pour **passer sous les 2 M€ (1 801 k€ en 2024, contre 2 249 k€ en 2023 et 3 093 k€ en 2022).** Cette chute est directement liée à la dynamique en berne observée depuis quelques années/mois sur le marché immobilier. D'ailleurs, la Ville, parfaitement consciente du caractère volatile de cette recette, n'avait jamais considéré comme un acquis les niveaux enregistrés sur les exercices 2021 ou 2022.

## Chapitre 74 – Dotations et participations

**Les recettes enregistrées au sein de ce chapitre sont en hausse de 4,1 % entre les comptes administratifs 2023 et 2024 et passent de 8 939 k€ à 9 309 k€.**

(en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo. 18/24	Evo. 23/24
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4 861	4 781	4 632	4 539	4 563	4 628	4 725	-0,5%	2,1%
Dotation de solidarité urbaine	2 295	2 368	2 441	2 501	2 568	2 640	2 777	3,2%	5,2%
Dotation nationale de péréquation	503	453	408	367	330	297	267	-10,0%	-10,0%
Participations autres organismes (CAF principalement)	1 165	1 503	969	1 202	1 241	862	898	-4,2%	4,2%
Compensations fiscales	1 060	1 101	1 146	146	210	190	204	-24,0%	7,5%
Autres dotations et participations	336	109	310	118	261	322	437	4,5%	35,9%
<b>Total des dotations et participations</b>	<b>10 219</b>	<b>10 316</b>	<b>9 905</b>	<b>8 873</b>	<b>9 173</b>	<b>8 939</b>	<b>9 309</b>	<b>-1,5%</b>	<b>4,1%</b>

Pour la deuxième année consécutive, l'Etat s'était engagé dans le cadre de la loi de finances pour 2024 à augmenter l'enveloppe des dotations versées aux collectivités locales. **La dotation globale de fonctionnement**, composée de la part forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation, **est ainsi en augmentation, de 7 565 k€ à 7 770 k€**. La Ville bénéficie en effet d'une évolution démographique favorable (la population DGF passant de 46 195 à 47 221 habitants) et de la hausse de l'enveloppe nationale de la dotation de solidarité urbaine.

Depuis 2023, les participations de la CAF liées au contrat enfance jeunesse sont directement versées aux structures (CCAS et associations), expliquant la baisse entre 2022 et 2023 des « participations autres organismes » de 1 241 k€ à 862 k€. En 2024, ce montant est en progression de 4,2 % et s'établit à 898 k€ (en lien notamment avec l'augmentation des heures d'accueil réalisées sur les centres de loisirs).

Enfin, les autres dotations et participations sont aussi en hausse (d'un peu plus de 100 k€), la Ville recevant de l'Etat une aide financière dans le cadre de l'expérimentation « territoires zéro non-recours » (92 k€).

## **Chapitre 70 – Produit des services**

Avec la réouverture sur une année pleine du stade nautique et l'augmentation continue de la fréquentation des services périscolaires et extrascolaires (la restauration et les centres de loisirs notamment), les produits des services sont en hausse en 2024 (+11,6 %) et passent de 4 995 k€ à 5 572 k€.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo. 18/24	Evo. 23/24
Redevances d'occupation du domaine public	613	202	279	192	569	369	343	-9,2%	-7,2%
Redevances services culturels	282	287	191	121	287	292	314	1,8%	7,2%
Redevances services sportifs	784	670	251	140	63	411	763	-0,4%	85,6%
Redevances services périscolaires	1 268	1 552	1 171	1 709	1 799	1 972	2 261	10,1%	14,6%
Reversement Métropole compétence propreté	936	936	858	1 014	936	936	936	0,0%	0,0%
Remboursement de mise à disposition de personnels	133	392	376	387	334	384	321	15,9%	-16,4%
Autres produits	249	714	847	487	557	630	635	16,9%	0,8%
<b>Total des produits des services</b>	<b>4 264</b>	<b>4 752</b>	<b>3 974</b>	<b>4 050</b>	<b>4 546</b>	<b>4 995</b>	<b>5 572</b>	<b>4,6%</b>	<b>11,6%</b>

### 3.3 Une section de fonctionnement dont les équilibres restent préservés

Essentiellement sous l'effet de la revalorisation des rémunérations, les dépenses de fonctionnement progressent de manière plus importante (+3,7 %) que les recettes (+1,9 %). Ainsi, pour la deuxième année consécutive, **les soldes d'épargne de la Ville sont en baisse entre 2023 et 2024 (-14,3 % pour l'épargne brute).**

(en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo. 18/24	Evo. 23/24
Produits courants	50 457	51 395	51 413	53 129	55 762	59 188	60 450	3,1%	2,1%
Charges courantes	44 068	45 598	45 346	45 821	48 459	52 295	54 396	3,6%	4,0%
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>6 390</b>	<b>5 797</b>	<b>6 067</b>	<b>7 308</b>	<b>7 303</b>	<b>6 893</b>	<b>6 054</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-12,2%</b>
Produits exceptionnels (hors cessions)	101	72	172	198	196	168	8		
Charges exceptionnelles	553	272	304	391	265	278	16		
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>-452</i>	<i>-199</i>	<i>-132</i>	<i>-193</i>	<i>-69</i>	<i>-110</i>	<i>-7</i>		
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0		
Intérêts de la dette	602	554	526	477	431	678	814		
<i>Résultat financier</i>	<i>-602</i>	<i>-554</i>	<i>-526</i>	<i>-477</i>	<i>-431</i>	<i>-678</i>	<i>-814</i>		
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>5 335</b>	<b>5 043</b>	<b>5 409</b>	<b>6 638</b>	<b>6 802</b>	<b>6 105</b>	<b>5 232</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-14,3%</b>
Remboursement du capital des emprunts	2 550	2 305	5 148	2 085	1 890	1 994	2 191		
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>2 785</b>	<b>2 738</b>	<b>261</b>	<b>4 553</b>	<b>4 912</b>	<b>4 112</b>	<b>3 041</b>	<b>1,5%</b>	<b>-26,0%</b>

Après remboursement du capital des emprunts, la Ville de Talence dégage une épargne nette de 3 041 k€ en 2024 (contre 4 112 k€ en 2023), qu'elle peut affecter au financement de ses dépenses d'investissement.

**Ce niveau d'épargne permet à la Ville de préserver ses marges de manœuvre, de conserver une capacité d'investissement relativement importante tout en limitant le recours à l'emprunt (qui est d'ailleurs nul sur cet exercice 2024).**

## 4. SECTION D'INVESTISSEMENT : DE NOMBREUX PROJETS EN PHASE D'ETUDE ET EN COURS DE REALISATION

### 4.1 Les dépenses d'investissement

En 2022 et 2023, les dépenses d'investissement de la Ville de Talence avaient atteint des niveaux particulièrement élevés, respectivement 20 688 k€ et 18 414 k€. Elles s'élèvent sur l'exercice 2024 à 11 632 k€ et comprennent :

- Les dépenses d'équipement (9 441 k€) ;
- Le remboursement du capital de la dette (2 191 k€).

(en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Subventions d'équipement versées</b>	352	622	630	652	2 156	739	766
<b>Immobilisations corporelles</b>	3 384	2 036	773	1 372	759	2 424	1 054
dont acquisitions foncières	2 400	451	0	715	78	1 026	289
dont acquisitions de matériel et mobilier	984	1 585	773	657	681	1 399	765
<b>Immobilisations en cours</b>	2 786	4 425	6 572	9 505	15 755	13 246	7 558
<b>Remboursement du capital de la dette</b>	2 550	2 305	5 148	2 085	1 890	1 994	2 191
<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	1	0	0	0	0	0	0
<b>Prêts</b>	0	0	65	0	0	4	63
<b>Autres dépenses d'investissement</b>	0	0	0	56	127	6	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	9 073	9 387	13 189	13 669	20 688	18 414	11 632

Après deux années au cours desquelles la Ville a procédé à des paiements importants pour la réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps et l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie, le montant des dépenses d'équipement est un peu moins élevé en 2024, laissant la place à des projets en cours d'étude ou en début de réalisation.

**La poursuite de ce programme d'investissement se traduit ainsi par un total de dépenses d'équipement d'un peu plus de 9 M€ sur l'année 2024, avec :**

- Les derniers paiements intervenus pour :
  - o La réhabilitation du stade nautique ;
  - o La réhabilitation et extension du groupe scolaire Paul Lapie ;
- Le démarrage/réalisation des travaux :
  - o Du grand Peixotto-Margaut ;
  - o Du réaménagement de certaines places ;
  - o De la création des maisons de l'enfance et de la petite enfance ;
- La réalisation des études pour :
  - o Un pôle d'animation à Crespy ;
  - o La réhabilitation du Château des Arts et construction de l'école de musique et de danse ;
  - o La réhabilitation du groupe scolaire Camus ;
  - o La construction d'une nouvelle cuisine centrale ;
  - o La création d'un planétarium ;
  - o La construction d'une salle de diffusion en centre-ville.

A ce jour, voici le suivi financier des principaux projets d'investissement (les plus importants en termes d'enveloppe financière) :

(en milliers d'euros TTC)	Montants mandatés entre 2017 et 2024								Restes à réaliser 2024	Montants inscrits au BP 2025	Montants à inscrire aux BP suivants	Coût total estimé du projet
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024				
Stade nautique Henri Deschamps	18	39	176	1 225	2 894	9 597	7 810	973	294			23 026
Groupe scolaire Lapie		3	37	435	2 400	2 946	1 872	109	39			7 842
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale) et construction d'un dojo						1 888				2 230		4 118
Grand Peixotto-Margaut		26			32	38	178	1 195	965	7 500		9 933
Création des maisons de l'enfance et de la petite enfance							1	317				318
Château des Arts (hors acquisition foncière)						72	241	852	118	2 000	13 000	16 283
Groupe scolaire Camus						32	49	21		1 300	9 850	11 252
Nouvelle cuisine centrale							45	74	200	425	6 400	7 144
Pôle d'animation Crespy							19		156	1 200	50	1 425
Salle de diffusion						22	22	6	21	200	11 750	12 020
Planétarium						22			58	300	7 250	7 630
Nouvel espace pour la gymnastique										100	4 900	5 000

\* Les crédits inscrits pour ce projet au BP 2025 sont volontairement sur-estimés pour faire face à d'éventuels aléas de chantier, avenants, révisions de prix...

A noter aussi sur l'année 2024 :

- Une acquisition foncière pour la requalification du quartier de Thouars : 289 k€
- Les études pour l'installation d'une chaufferie biomasse au stade nautique : 42 k€
- Des travaux de modernisation de la médiathèque : 62 k€
- L'aménagement de la nouvelle maison de Raba : 53 k€
- Le réaménagement des places publiques : 491 k€
- L'installation de nouvelles aires de jeux (hors places publiques) : 70 k€
- Divers travaux de voirie, d'éclairage public et sur les espaces verts : 362 k€
- La rénovation de l'église Notre-Dame : 86 k€
- Des travaux d'entretien sur les équipements sportifs et culturels : 110 k€
- Des travaux d'entretien sur les établissements scolaires : 199 k€
- L'acquisition de matériel divers : 765 k€
- Les versements à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du service informatique : 758 k€

## 4.2 Les recettes d'investissement

Pour assurer le financement de ces dépenses, **la Ville de Talence peut compter en 2024 sur une épargne nette qui reste encore relativement importante (3 041 k€) à laquelle viennent s'ajouter des ressources propres d'investissement (6 824 k€),** composées essentiellement :

- Des subventions d'investissement reçues : 3 554 k€ ;
- Du FCTVA : 2 587 k€ ;
- De la taxe d'aménagement : 421 k€.

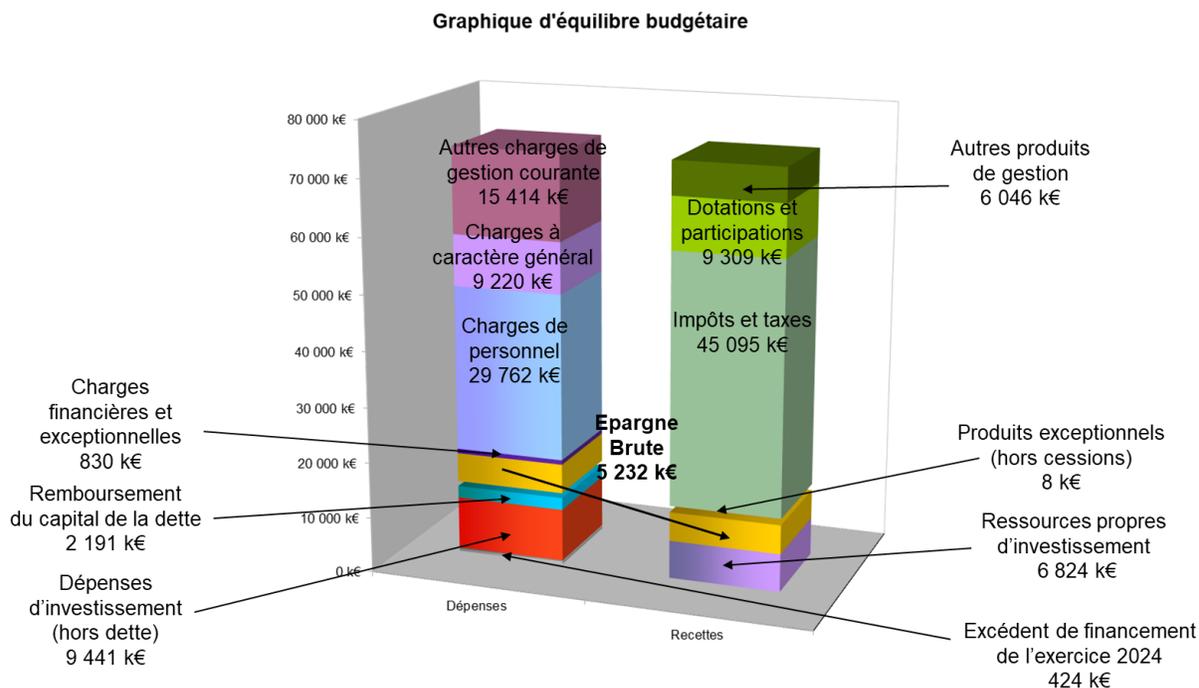
(en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subventions d'investissement	270	141	393	2 678	1 105	1 354	3 554
Emprunts	0	0	0	0	5 000	5 000	0
FCTVA et taxe d'aménagement	962	981	1 203	1 520	1 665	1 762	3 008
Cessions d'immobilisations	390	10 150	41	95	720	0	177
Remboursement d'avance sur prêts	0	0	43	0	0	15	79
Autres recettes d'investissement	0	0	0	70	27	0	7
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 622</b>	<b>11 272</b>	<b>1 679</b>	<b>4 364</b>	<b>8 517</b>	<b>8 132</b>	<b>6 824</b>

Le détail des subventions d'investissement reçues sur les dernières années :

(en milliers d'euros TTC)	Subventions reçues entre 2017 et 2024							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Maison des nouvelles solidarités						168	21	505
<i>FEDER</i>								505
<i>Conseil départemental</i>							21	
<i>Bordeaux Métropole</i>						168		
Stade nautique Henri Deschamps					2 150	486	200	2 424
<i>Dotation de soutien à l'investissement local</i>						89		
<i>Agence nationale du sport</i>								
<i>Conseil départemental</i>						100	200	200
<i>Bordeaux Métropole</i>					2 150	297		2 224
Groupe scolaire Lapie							815	0
<i>Bordeaux Métropole</i>							815	
Couverture de deux terrains de tennis				101		94		
<i>Conseil départemental</i>						13		
<i>Bordeaux Métropole</i>				101		25		
<i>Fédération Française de Tennis</i>						55		
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale) et construction d'un dojo							125	175
<i>Bordeaux Métropole</i>							125	175
Grand Peixotto-Margaut								28
<i>Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC)</i>								28
<i>Dotation de soutien à l'investissement local</i>								
Règlement d'intervention nature de Bordeaux Métropole								204
Autres subventions reçues	463	270	141	292	528	357	193	217
<b>Total des subventions reçues</b>	<b>463</b>	<b>270</b>	<b>141</b>	<b>393</b>	<b>2 678</b>	<b>1 105</b>	<b>1 354</b>	<b>3 554</b>

**La capacité de financement totale est donc de 9 865 k€ sur l'exercice 2024, dépassant de peu les dépenses d'investissement hors remboursement des emprunts (9 441 k€), ce qui permet à la Ville de Talence de clôturer l'exercice 2024 sans avoir recours à l'emprunt et sans consommer sa trésorerie. Le résultat de clôture passe ainsi de 3 473 k€ à 3 897 k€.**

## 5. SYNTHÈSE ET CONCLUSION



### EN CONCLUSION :

En 2023, lorsque la crise inflationniste a débuté (avec la très forte hausse des prix de l'énergie), les collectivités locales ont été en grande difficulté pour équilibrer leur budget. La Ville de Talence a dû adapter sa stratégie financière et a pu s'appuyer sur sa gestion rigoureuse des années passées. Dans un contexte budgétaire encore compliqué en 2024, **la situation financière de la collectivité reste préservée, avec un ratio de désendettement de 3,9 ans.**

**La Ville a ainsi pu poursuivre son programme d'investissements**, dont l'objectif majeur est d'adapter notre patrimoine pour répondre aux enjeux auxquels nous faisons face aujourd'hui : la transition écologique, la fragilisation de certaines populations, l'éducation des plus jeunes, la sécurité et la prévention de la délinquance, sans oublier la préservation de notre cadre de vie.

**A noter également que la Ville a profité de cet exercice 2024 pour se désendetter de 2,2 M€.** Cette gestion financière rigoureuse, visant à maintenir les équilibres de la section de fonctionnement et à conserver un endettement soutenable, permet aujourd'hui à la Ville de **porter un ambitieux programme d'investissement sans pour autant augmenter les taux d'imposition.**